

qui cite cet amendement en guise d'introduction vu que son adoption garantirait la propriété canadienne. Je comprends, évidemment, que l'entreprise serait soumise à des règlements qui ne sont pas valables pour d'autres entreprises, si l'amendement était adopté. Cela me ramène à la première question. Par où commençons-nous pour assurer la propriété canadienne et protéger les consommateurs canadiens? Je suis sûr que nous n'aurions pas ces difficultés si le gouvernement avait adopté quelques-unes de nos propositions.

Permettez-moi de revenir à ce qui a été dit à propos de ce problème de la propriété, et ce n'est pas un socialiste enragé qui l'a dit. C'est le vice-président de la société MacMillan Bloedel, à Vancouver. Il a dit:

• (5.50 p.m.)

Nous ne sommes plus une nation de consommateurs qui se chicanent avec les fabricants et les détaillants; ni une société où les syndicats et les employeurs poursuivent des intérêts divergents; nous ne sommes plus des séparatistes qui rongent leur frein pour des questions culturelles.

Nous sommes soudainement et simplement devenus des Canadiens qui n'ont plus d'alliés économiques et qui sont livrés à eux-mêmes. Il nous faudra mobiliser toutes nos ressources intellectuelles—notre gros bon sens—dans les affaires, le gouvernement et les universités pour réussir à défendre nos aspirations aussi efficacement que le font les Américains, les Européens et les Japonais.

Voilà ce qu'a dit M. R. W. Bonner, vice-président de la société MacMillan Bloedel, à Vancouver.

M. Howard (Skeena): Tout ce qu'il dit est pour moi sujet à caution.

M. Skoberg: La citation que je viens de lire prouve que les cadres eux-mêmes sont finalement un peu touchés par les initiatives qu'on prend à l'extérieur du Canada. Aussi longtemps que nous ne serons pas en mesure de tenir en main notre propre destinée, même par le truchement d'une loi ou d'un amendement comme celui que nous proposons à ce projet de loi, nous sommes à la merci d'autres pays.

Nous essayons de faire en sorte que le Canada se signale, d'une façon ou d'une autre, à l'attention du monde. Nous ne sommes pas indissolublement liés à cet amendement. Si d'autres formules pouvaient le remplacer, notre parti serait heureux de les accepter. Concurrément, nous insistons pour qu'une protection soit assurée par écrit aux Canadiens. Le projet de loi à l'étude devrait contenir une résolution, un préambule ou un article précisant que les administrateurs de cette société seront toujours des Canadiens. S'il en était ainsi, nous pourrions peut-être accepter le projet en autant qu'il concerne le Canadien Pacifique et le Central Del Rio. Nous avons plusieurs fois proposé de modifier le nombre des administrateurs.

Si l'on en juge par toutes les déclarations qu'ont faites les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, il n'y a aucune raison de renoncer à exiger qu'il y ait définitivement une forme quelconque de propriété canadienne. Il semble que la politique de la société demeure l'une de ses prérogatives. Dans le même temps, le genre d'activité qu'elle mène dans la mesure où elle touche la protection de la population et des travailleurs canadiens, suit la politique tracée par le Parlement de notre pays.

La participation canadienne est un des principaux arguments auxquels nous faisons face. Des Canadiens partout au pays se posent des questions quand ils découvrent qu'il n'y a pas d'emploi pour eux. Nous avons appris aujourd'hui

d'hui l'augmentation des chiffres du chômage. C'est une question que se posent les jeunes aux coins des rues et les travailleurs dans les usines d'automobiles ici et là au Canada. Ils veulent savoir ce que fait le Parlement pour sauvegarder leur patrimoine canadien. On nous demande de voir à ce qu'ils puissent trouver des emplois quels que soient leurs domaines d'activité au Canada.

J'ai pris note d'un autre communiqué touchant les problèmes auxquels nous faisons face. La question remonte à la constitution en société de la Central Del Rio en vertu d'une loi fédérale. Voici:

La semaine dernière, le gouvernement fédéral a accordé à ce fabricant de matériel d'automobile de Windsor une subvention d'encouragement de \$381,000 pour qu'il puisse implanter une usine à Sault-Sainte-Marie, où on fabriquerait des socles et des montants d'acier usiné.

A cause du climat instable, on a décidé d'implanter l'usine et de poursuivre les affaires de l'autre côté de la frontière. Même si les commissaires industriels du Sault-Sainte-Marie ont tout fait pour obtenir de la direction de l'usine qu'elle révise sa décision, le vice-président de la société les a informés que l'usine ne serait pas implantée au Sault-Sainte-Marie à cause des conditions économiques qui sévissent actuellement au pays.

Je suis certain que tous les députés se demandent eux-mêmes ce qui est à l'origine de ces conditions économiques au pays. En fait, que faisons-nous pour remédier de façon satisfaisante aux situations comme celles-ci, et il y en a eu des centaines au cours des deux derniers mois.

LA SANCTION ROYALE

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, le très honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur, et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

[Français]

Et au retour:

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues.

Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

M. l'Orateur: Comme il est plus de 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6h09.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.